



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2016-078

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET ANNEXE SPANC
SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

le : 23 JUIN 2016

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

Départ (s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

Absente : Mme Firose Gador

.....
.....


LE MAIRE

Olivier HOARAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

**BUDGET ANNEXE SPANC
SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Comptable public,

Vu la Commission « Finances et Affaires Générales » du mardi 17 mai 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 7 juin 2016 relatif au Compte administratif 2015 du Budget Annexe SPANC,

M. le Maire ayant la procuration de Mme Lacpatia, le vote de cette dernière est décompté du Compte Administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré et à la majorité (Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Compte administratif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).


Article 2 : d'arrêter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 502,00 € ;
- un résultat nul en investissement (pas de mouvements en 2015).

Article 3 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 4 686,67 € au niveau de la section de fonctionnement.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le présent rapport porte sur le Compte Administratif 2015 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CA 2014	CA 2015 (*)	Evolution CA 2015 / CA 2014	Chapitres / Libellé	CA 2014	CA 2015 (*)	Evolution CA 2015 / CA 2014
			70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 573,00	1 502,00	- 41,6 %
12 748,75		-	011 - Charges à caractère général			
6 720,00		-	67 - Charges exceptionnelles			
19 468,75	0,00	-	Dépenses / Recettes de l'exercice	2 573,00	1 502,00	- 41,6 %
			002 - Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	20 080,42	3 184,67	- 84,1 %
19 468,75	0,00	-	TOTAL	22 653,42	4 686,67	- 79,3 %

(*) : pas de rattachements en 2015

LES RESULTATS

Compte tenu des réalisations de dépenses et de recettes retracées ci-dessus et de la reprise du résultat antérieur, il résulte pour l'année 2015 les résultats ci-après :

■ En fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement découlent de la facturation des diagnostics sur les installations et des contrôles de conception des fosses septiques (chapitre 70 – 1 502,00 €) et du résultat de fonctionnement reporté 2014 (chapitre 002 – 3 184,67 €).

Il n'y a pas de dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2015.

Le résultat de clôture présente un excédent de 4 686,67 € qu'il convient d'affecter.

■ En investissement :

Il n'y a pas eu de réalisation en investissement au cours de l'exercice 2015.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 4 686,67 € au niveau de la section. Ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- d'arrêter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :
 - o un excédent de Fonctionnement de 1 502,00 € ;
 - o un résultat nul en Investissement (pas de mouvements en 2015).
- de maintenir le résultat de clôture de Fonctionnement de 4 686,67 € au niveau de la section de Fonctionnement.
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.